

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°31-2024

Date de convocation :
23/05/2024

Date d'affichage :
13/06/2024

**Nombre de conseillers en
exercices : 10**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 06**

Nombre de pouvoirs : 02

**Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00**

Objet :
Paiement d'acompte aux
entreprises

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.
Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,
Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,
Élus : Mme SINOQUET Valérie, M. LEGRIS Cyril et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Étaient absents excusés :
M. VAN LAECKEN Patrick ; M. BOULET Bernard (*donne pouvoir à M. SINOQUET Régis*) ; Mme MEULIN Maryline (*donne pouvoir à M. VAN LAECKEN Patrick*) ; M. LEULIER Jean-Paul (*donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre*) ;

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

PAIEMENT D'ACOMPTE AUX ENTREPRISES

VU le plan de financement :

N°LOT	Dénomination Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 01	Maçonnerie	ECO TRAVAUX	12 302,83 €
Lot 02	Faux-Plafond	ECO TRAVAUX	14 092,28 €
Lot 03	Electricité	SARL CLOP	13 407,00 €
Lot 04	Climatisation	ECO FROID	16 112,00 €
Lot 05	Fenêtre de toit	NS GUILBERT	13 999,00 €
Lot 06	Menuiserie	BS CONCEPT	17 374,56 €
Lot 07	Convention CT	QUALICONSULT	2 135,00 €
Lot 08	Convention CSPS	QUALICONSULT	1 280,00 €
TOTAL HT			90 702,67 €

Monsieur le Maire présente la demande d'acompte de l'entreprise BS CONCEPT.

L'entreprise sollicite un acompte correspondant à 30% du montant total HT soit 5 212,37 € (6 254,84€ TTC) pour l'achat de son matériel.

Monsieur le Maire propose le paiement de cet acompte pour cette jeune entreprise.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler l'acompte de l'entreprise BS CONCEPT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les demandes d'acomptes dans la limite de 30% du montant HT des devis correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.



**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**